

Arrêté complémentaire nommant quatorze prud'hommes employeurs pour la période administrative du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2014

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 2a à 2d de la loi sur la nomination et la juridiction des prud'hommes (LJPH), du 23 mai 1951;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 27 août 2008, nommant les prud'hommes employeurs et les prud'hommes travailleurs pour la période administrative du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2014 ;

vu les propositions faites par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier Les personnes suivantes sont nommées membres des Tribunaux de prud'hommes pour la période administrative du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2014 :

I. DISTRICT DE NEUCHÂTEL

EMPLOYEURS

SECTEUR SECONDAIRE

II. Industrie horlogère, métallurgique, des machines et construction d'appareils

Brossard Claude-Alain, Le Landeron

III. Industrie de l'alimentation, boissons, tabac

Schenk Thomas, Marin-Epagnier

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Riem Olivier, Saint-Blaise

EMPLOYEURS

II. DISTRICT DE BOUDRY

II. Industrie horlogère, métallurgique, des machines et construction d'appareils

Kirschner Balthasar, Auvernier
Kloeti Philippe, Bevaix

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Jeanneret François, Corcelles
Thiébaud Olivier, Bôle

III. DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Schumacher Danièle, Saint-Sulpice

IV. DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Loup Romain, Chézard-Saint-Martin
Weber Pierre-André, Savagnier

V. DISTRICT DU LOCLE

SECTEUR SECONDAIRE

II. Industrie horlogère, métallurgique, des machines et construction d'appareils

Cochand Christian, Le Locle
Zennaro Vladimiro, Le Locle

EMPLOYEURS

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Berner François, Le Locle

VI. DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

SECTEUR TERTIAIRE

VII. Commerce, assurances, hôtellerie, cafés, restaurants et autres services (coiffeurs, services domestiques, etc.)

Dellandrea Fabrice, La Chaux-de-Fonds

Art. 2 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 mars 2009

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBELY

Le chancelier,
J.-M. REBER